

puisse profiter des avantages que peut lui obtenir le transitaire pour un mode de transport particulier, *les ordres de grandeur qui existent entre les taux applicables aux divers modes restent valables. De plus, la rapidité du service du transitaire et la fiabilité de la livraison sont directement fonction du type de transport/transporteur qu'il choisit en votre nom.*

Il faut également noter que les camionneurs américains indépendants (propriétaires-exploitants) contactent souvent les transitaires pour tenter d'obtenir des chargements pour le voyage de retour vers le sud des États-Unis. Certains de ces exploitants indépendants ont conclu des arrangements de location avec des transitaires de l'Ontario et du Québec. Ces types d'arrangements peuvent rendre encore plus intéressants les taux que les transitaires peuvent offrir à tous les types d'expéditeurs. Toutefois, les transitaires ne peuvent pas tous offrir toute la gamme des arrangements possibles, de sorte qu'il vaut mieux s'adresser à plusieurs d'entre eux pour obtenir des taux fermes.

En plus d'agir comme gestionnaires de transport pour compte d'autrui, la plupart des transitaires offrent, contre rémunération, des services de documentation des exportations, de courtage en douane et d'assurance, et bien d'autres services. Avant de conclure un arrangement avec un transitaire, vous devriez préciser tous les services dont vous aurez besoin, vérifier si des arrangements d'assurance particuliers sont nécessaires, et demander au transitaire s'il offre d'autres services qui vous avantageront. Une fois que vous vous êtes entendu avec le transitaire sur les services à exécuter, demandez-lui de vous donner un taux forfaitaire ferme.

Il existe une multitude de transitaires prétendant offrir un service entre le centre du Canada et le sud des États-Unis. Il est donc sage d'en consulter plusieurs afin de déterminer lesquels offrent les meilleurs services (et par conséquent les meilleurs taux) entre deux villes données. Par exemple, certains transitaires coordonnent d'importants mouvements périodiques de marchandises entre le centre du Canada et des pays des Caraïbes et de l'Amérique latine via les zones franches établies dans des villes portuaires du sud des États-Unis, et disposent de services de camionnage adéquats (en utilisant souvent des camionneurs indépendants). Ces entreprises peuvent offrir des meilleurs taux que celles n'utilisant que des transporteurs publics à services réguliers.

Pour contacter plusieurs des nombreux transitaires offrant un service entre l'Ontario et le Québec et le sud des États-Unis, consultez les pages jaunes de votre annuaire téléphonique ou l'un des guides généraux du transport multimodal cités à la fin de ce rapport (page 29).

Courtiers en transport

Le courtier en transport (ne pas confondre avec le courtier en douane) prend livraison de la marchandise de l'expéditeur et trouve un transporteur pour l'acheminer. Ce courtier peut agir comme expéditeur, transporteur, agent en douane/transitaire local et/ou étranger, membre d'un groupement d'expéditeurs ou courtier associé. On utilise surtout ses services pour trouver des chargements à des propriétaires-exploitants, ainsi qu'à des camionneurs indépendants ou privés qui recherchent des marchandises pour leur voyage de retour vers le sud des États-Unis. On a décrit le courtier en transport comme étant :

- un transitaire sans responsabilité pour les marchandises et sans tarifs;
- un agent d'expéditeurs qui ne s'occupe pas seulement du fret de feroutage;
- un consultant en transport qui obtient le meilleur contrat de transport pour ses clients expéditeurs et qui fournit du fret à ses clients transporteurs.

Récemment, l'allègement ou l'élimination de nombreuses restrictions appliquées au transport du fret aux États-Unis a ouvert de nouveaux débouchés aux entrepreneurs qui se présentent comme des courtiers. Dans certains cas, des transporteurs routiers et des expéditeurs se sont dotés de filiales de courtage. Ces courtiers autorisés aident les transporteurs et les exploitants de parcs privés à obtenir des charges de retour et à mieux utiliser leur équipement. Un courtier peut s'associer à d'autres courtiers pour la mise en place d'un ensemble d'arrangements entre transporteurs et expéditeurs. Ces courtiers sont essentiellement une entité américaine, bien que nombre d'entre eux opérant dans des villes frontalières comme Detroit et Buffalo offrent des services transfrontière. L'utilisation d'un courtier par un expéditeur du centre du Canada supposerait normalement l'expédition de chargements complets aux États-Unis. Toutefois, des services de groupement peuvent être fournis.

Aux États-Unis, tout requérant jugé compétent, désireux et capable peut se voir décerner un permis de courtier par l'Interstate Commerce Commission. Puisque ces permis couvrent le transport de produits généraux dans les 50 États américains, le permis qui autorise le transporteur sous contrat (y compris le transporteur privé et le camionneur indépendant) à desservir un courtier s'inscrit dans le mandat de courtage de ce dernier et permet à ce transporteur d'accepter toute marchandise que lui remet un courtier. Dans ces conditions généralement non restrictives, les courtiers commencent à se compter par milliers, et les expéditeurs feraient bien de les consulter avant de prendre quelque engagement que ce soit.